

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT RELAIS PETITE ENFANCE - LA CAPUCINE -

- Septembre 2021 -



Sommaire

1. Présentation du Relais Petite Enfance La Capucine	2
2. Les missions du Relais Petite Enfance La Capucine	2
Informé et accompagner : les parents et professionnels	2
Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles	2
3. Les publics concernés.....	3
4. Le fonctionnement du Relais La Capucine	3
L'équipe	3
Les horaires.....	3
Les contacts et les accueils sur rendez-vous	3
Les animations et ateliers d'éveil du Relais	4
Les soirées de professionnalisation.....	4
Les malles pédagogiques	4
5. Modalités d'accès aux animations	1
6. Responsabilité et sécurité	2
7. Participation aux activités du Relais Petite Enfance	2

1. Présentation du Relais Petite Enfance La Capucine

Le Relais Petite Enfance La Capucine dit également RPE est géré par la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Il s'inscrit dans le contrat enfance jeunesse signé entre la Communauté de Communes Aunis Atlantique et la Caisse d'allocations Familiales de Charente Maritime.

Il est financé par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, la Caisse d'Allocations Familiales 17 et le Conseil Départemental 17.

Le lieu principal du Relais La Capucine est situé au 4 rue des Sports 17230 Andilly. Un second lieu d'animation est situé, 32 rue des Moulins 17230 Marans.

2. Les missions du Relais Petite Enfance La Capucine

Informer et accompagner : les parents et professionnels

- Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif. Favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil.
- Accompagner les parents tout au long de leur parcours d'employeur d'assistant maternel ou garde à domicile.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.
- En fonction du contexte local, centraliser les demandes d'accueil spécifiques
- Informer les professionnels quant aux conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil individuel et renforcer l'attractivité de ces métiers.
- Délivrer une information générale en matière de droit du travail et orienter les parents et les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel en permettant aux professionnels du secteur de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles de façon à favoriser la construction d'une identité professionnelle et promouvoir la formation continue.
- Constituer des lieux d'échange et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de l'accueil individuel en matière de petite enfance et aux enfants (réunions à thèmes, fêtes...) Proposer des ateliers d'éveil aux enfants accueillis par les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile afin de favoriser la socialisation de enfants.

3. Les publics concernés

Les services proposés par le Relais La Capucine s'adressent :

- à l'ensemble des assistants maternels et gardes à domiciles (dits également auxiliaires parentales) exerçant sur les communes suivantes : Andilly, Charron, Longèves, Marans, Saint Ouen d'Aunis, St Jean de Liversay et Villedoux.
- aux familles du territoire couvert par le Relais.
- aux partenaires partageant un intérêt commun avec ceux du Relais.

4. Le fonctionnement du Relais La Capucine

L'utilisation de ce service est **libre, gratuit** et basé sur le principe de la **participation volontaire**.

L'équipe

L'équipe du Relais est composée de trois professionnelles :

- Deux éducatrices de jeunes enfants : une responsable, une animatrice
- Une assistante administrative commune aux deux Relais de la CDC Aunis Atlantique.

Les horaires

Le Relais est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 18h00 et les mercredis de 8h45 à 15h30.

La collectivité se réserve la possibilité de modifier ces horaires en fonction de la nécessité de service.

Les contacts et les accueils sur rendez-vous

Le Relais est joignable au 05.46.66.30.88 et par mail : rpelacapucine@auniatlantique.fr

En cas d'indisponibilité, la ligne téléphonique est soit connectée à un répondeur, ou transférée à l'assistante administrative.

Les accueils se font uniquement sur rendez-vous.

Dans le cadre du Point Information Petite Enfance, une permanence est programmée les lundis et vendredis de 14h à 18h. L'accueil est assuré par deux professionnelles : une animatrice du Relais Petite Enfance et une représentante du Multi accueil.

Les animations et ateliers d'éveil du Relais

Un bulletin d'animations est diffusé sur nos réseaux sociaux et envoyé par mail à tous les assistants maternels et parents employeurs du territoire couvert par le Relais (Andilly, Charron, Longèves, Marans, Saint Ouen d'Aunis, Saint Jean de Liversay et Villedoux).

Des ateliers d'éveil pour les enfants sont proposés chaque semaine. Ils se déroulent en matinée de 9h30 à 11h30, sur les sites d'Andilly et Marans. Des animations décrochées sont proposées en partenariat avec le Relais (multi-accueils de la CDC, bibliothèques, EHPAD, pôle nature, écoles maternelles, etc.)

Des intervenants extérieurs viennent compléter les propositions d'animations. Ces animations sont définies à partir d'un projet pédagogique développé sur les principes de partage et d'accompagnement à la professionnalisation. Le fonctionnement et les règles de participation aux animations sont décrits dans le présent règlement.

Les soirées de professionnalisation

Des temps de rencontre sont proposés, de manière régulière, en soirée. Ces soirées sont ouvertes aux assistants maternels, aux auxiliaires parentales et aux parents (en fonction du thème). Ces rencontres ont pour objectif de :

- Partager des temps d'échanges professionnels
- Construire des projets
- Aborder des thèmes spécifiques avec, ponctuellement, l'intervention de professionnels extérieurs

Les malles pédagogiques

Le Relais propose un service d'emprunt gratuit de malles pédagogiques. L'objectif de ce service est de mettre à disposition du matériel pédagogique aux assistants maternels du secteur afin de leur permettre d'avoir accès à divers outils et de varier les propositions éducatives à leur domicile. Pour les assistants maternels, ces malles peuvent constituer un support pour accompagner les enfants dans leur développement cognitif, moteur et sensoriel. Ce service fait l'objet d'un règlement de fonctionnement spécifique.

Sur rendez-vous, les assistants maternels peuvent emprunter ces malles pédagogiques **pour une durée de 2 semaines. La récupération de ces malles peut se faire avant ou après les matinées d'éveil.**

Photos de l'espace animation d'Andilly



L'espace des plus petits



La salle d'animation



Le jardin



La terrasse couverte

Photos de l'espace animation de Marans

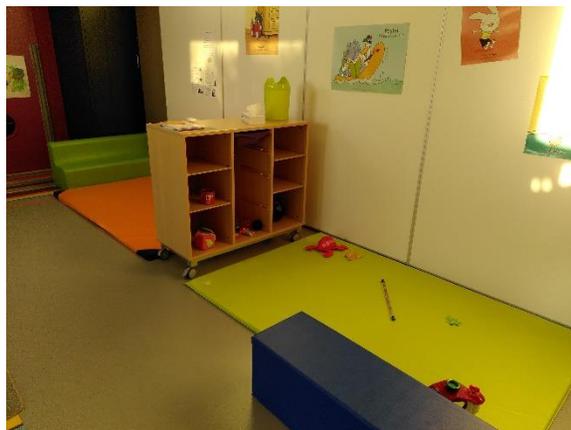


L'espace des plus petits



La salle d'animation

L'espace des
plus petits



L'espace livres

5. Modalités d'accès aux animations

Les assistants maternels et auxiliaires parentales des communes du Relais Petite Enfance sont invités à participer aux temps collectifs du relais. Les animatrices sont garantes de la qualité d'accueil et de l'animation. Les enfants sont **sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne**.

Certains temps sont ouverts aux parents-employeurs. Dans une démarche de professionnalisation, un assistant maternel peut venir seul qu'il accueille ou non des enfants.

Pour participer aux animations, il est nécessaire de **s'inscrire obligatoirement au préalable**, auprès du Relais. Les enfants peuvent être accueillis **jusqu'à l'âge de sept ans révolus**.

Pour des raisons de sécurité et pour le bien-être de chacun, **l'effectif** d'enfants et d'assistants maternels accueillis sera limité en fonction des lieux d'accueil. Pour les animations à caractère exceptionnel telles que les fêtes, les spectacles ou sorties, le nombre d'enfants pourra être plus élevé. Capacité d'accueil : Andilly : environ 6 à 7 assistants maternels et 20 enfants ; Marans : environ 4 assistants maternels et 12 enfants.

Il est préférable qu'un enfant ne participe pas à une matinée d'éveil si son état de santé ne le permet pas.

En cas d'absence, il est important de prévenir le plus rapidement possible, afin que les places disponibles puissent être proposées à d'autres personnes.

Une **autorisation parentale** sera demandée pour la participation aux matinées d'éveil. Sans cette autorisation, l'enfant ne pourra être accueilli au relais. Des **sorties** peuvent être proposées :

- si la sortie a lieu sur le territoire de la CDC l'autorisation annuelle de participer aux activités du Relais sera suffisante.
- si l'activité revêt un caractère particulier ou si elle a lieu hors territoire CDC une autorisation spécifique sera demandée.

Un temps d'accueil libre est prévu de 9h30 à 10h pour les matinées d'éveil. Certaines animations débutent à une heure précise, il est important d'en **respecter les horaires**.

L'usage du **téléphone portable** n'est pas autorisé.

La **prise de photographie** est tolérée mais limitée afin de garantir une relation de qualité avec l'enfant et le groupe.

Le **rangement**, après chaque animation est de la responsabilité des adultes et des enfants.

Chaque participant aux activités du Relais a un **devoir de discrétion professionnelle et de réserve** par rapport aux situations familiales des enfants et des collègues.

Le Relais se réserve le droit d'annuler une animation en cas de force majeure. Il avertira les personnes inscrites dans les meilleurs délais.

6. Responsabilité et sécurité

La Communauté de Communes assure les personnes accueillies au sein du Relais La Capucine et, dans le cas où sa responsabilité civile pourrait être engagée, un contrat d'assurance a été établi auprès de : GROUPAMA ,1 Avenue de Limoges 79044 NIORT.

Toutefois, le gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable de toute détérioration ou vol de poussette ou tout autre objet ou effet personnel des enfants et des adultes (bijoux, vêtements, jouets) au sein de ses locaux.

Un espace change adapté est mis à la disposition des assistants maternels. Le nécessaire de toilette de chaque enfant est laissé à la charge de l'adulte responsable (couche, serviette, lingettes, gants...)

L'alimentation et l'hydratation des enfants demeurent, en toutes circonstances, une responsabilité assumée uniquement par les assistants maternels. En conséquence, lors des animations, le relais n'assure aucun approvisionnement en la matière.

7. Participation aux activités du Relais Petite Enfance

Afin de pouvoir participer aux activités du Relais, l'assistant(e) maternel(le) doit fournir les documents suivants :

- L'adhésion au Règlement de Fonctionnement du Relais Petite Enfance "La Capucine".
- L'autorisation parentale de participer aux animations du RAM pour chaque enfant accueilli.

Adhésion au règlement de fonctionnement

Relais Petite Enfance La Capucine

À remettre au relais remplie et signée par l'assistant maternel

Je soussigné(e) M. ou Mme :

- Assistant(e) Maternel(le) agréé(e)
- Garde à domicile, auxiliaire parentale

Demeurant :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du Relais.
- Accepte de se conformer au règlement.
- M'engage à informer les parents des enfants accueillis de ma participation aux animations du Relais et de leur remettre une autorisation de participation à des activités du Relais Petite Enfance.
- M'engage à transmettre aux animatrices, « l'autorisation de participation aux activités du relais » pour chaque nouvel enfant accueilli.
- Assure que le(s) enfant(s) que j'accompagne au Relais, est (sont) à jour de ses (leurs) vaccinations requises pour la fréquentation de lieux d'accueil collectif d'enfants à partir de 3 mois.
- Assure avoir souscrit à une assurance responsabilité civile et professionnelle.

Fait à Le

Signature avec la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DE PARTICIPER AUX TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIF DU RELAIS

Le Relais Petite Enfance La Capucine de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, met en place chaque semaine des temps d'accueil collectif ayant pour objectifs de participer au développement et à l'éveil des enfants, de leur permettre de faire connaissance avec d'autres personnes autour de jeux libres en respectant le rythme et le développement de chacun.

Cela permet également d'amener les assistant(e)s maternel(le)s à se rencontrer entre professionnel(le)s de la petite enfance et échanger autour de leur pratique.

Afin de pouvoir accueillir les enfants, le Relais demande à chaque famille de remplir ce document. Les assistantes maternelles pourront être accueillies aux matinées d'éveil à condition de fournir une autorisation par enfant durant le temps qu'il est accueilli chez elle.

Fiche de renseignement

Parent 1:

Nom et prénom :

Code Postal : Ville.....

Numéro de téléphone : .../.../.../.../....

Adresse mail:

Parent 2:

Nom et prénom :

Code Postal : Ville.....

Numéro de téléphone : .../.../.../.../....

Adresse mail:

L'enfant:

Nom et prénom de l'enfant:

.....

Date de naissance de l'enfant :

.....

Autorisation de participer aux temps d'accueil collectif du Relais

Nous soussignés, en tant que responsable de notre enfant, autorisons Madame
.....
..... (NOM et Prénom de l'assistante maternelle) en qualité
d'assistante maternelle :

À participer aux temps d'accueil collectif proposés par le Relais avec mon enfant :

- Dans l'enceinte des locaux du Service Petite Enfance Intercommunal situés :
4 rue des sports, 17230 ANDILLY et 32 rue des Moulins, 17230 MARANS
- A l'extérieur au sein des 20 communes du territoire d'Aunis Atlantique (dans le cadre des itinérances, des sorties et des manifestations organisées par le service du Relais)

À photographier et filmer :

- Mon enfant en photo ou vidéo, les contenus seront utilisés uniquement dans l'enceinte du Relais (expo photo, création de jeux photos, etc.)
- Nous autorisons le Service Petite Enfance de la CDC Aunis Atlantique à diffuser les photographies ou les films lors de ses manifestations (diffusion réseaux sociaux ou papier).
- Nous souhaitons recevoir par mail le bulletin mensuel ainsi que les informations que le Relais Petite Enfance jugera utile de porter à ma connaissance.**

Le bulletin vous permettra de connaître les animations proposées au Relais et d'être informé sur la vie du Relais.

Date :

Signature des parents :